

*Canagrex*

Si nous examinons en détail cette annonce importante que le premier ministre avait faite avant de survoler les agriculteurs de l'Ouest pour se poser à Vancouver, nous constatons que cela se résumait à mettre fin au vol qui se pratiquait depuis près de huit ou neuf mois en supprimant la taxe d'accise de 2c. le litre qui avait été imposée en septembre dernier, juste à temps pour attraper les céréaliculteurs de l'Ouest qui commençaient à faire la récolte. Il a maintenu la taxe d'accise jusqu'à ce que tous les réservoirs de carburant soient remplis en avril et en mai, pour ensuite la supprimer au printemps. Il a réussi à encaisser la valeur de presque une année entière d'imposition de la taxe d'accise de 2c. le litre, soit quelque 50 ou 60 millions de dollars. Quand il a annoncé qu'il supprimerait cette taxe d'accise, faisant ainsi économiser environ 150 millions aux agriculteurs canadiens, il aurait plutôt dû s'excuser de l'avoir imposée à l'automne de 1985, à un moment où l'agriculture canadienne faisait face à l'une de ses saisons les plus difficiles. De même, il aurait dû rendre la suppression de la taxe rétroactive à septembre dernier. Rien ne justifiait certes l'imposition de cette taxe à ce moment-là.

Le premier ministre avait annoncé en outre qu'il allait bloquer les tarifs-marchandises. Il en a fait l'annonce dans son style de grand seigneur qui fait les manchettes, mais la substance n'avait réellement aucun rapport avec la réalité. Généralement, la presse nationale publie ces nouvelles qu'elles soient vraies ou non. Dans les 24 heures, l'annonce selon laquelle le premier ministre allait geler le tarif-marchandises a été discréditée, lorsqu'il est apparu clairement que tout ce qu'il avait fait, c'était de demander au ministère des Transports et aux agences de transport de recalculer le volume de grain à expédier. On s'est aperçu alors que ce volume passerait de quelque 31 millions de tonnes à environ 28,5 millions de tonnes, et ainsi, aucune augmentation du tarif-marchandises ne serait justifiée de toute manière.

Le premier ministre a annoncé également qu'il élargirait l'échelle du prix intérieur du blé. Cette mesure tendait à offrir aux agriculteurs quelque 250 millions à 300 millions de dollars. Il l'a annoncée à plusieurs reprises. En fait, il l'a fait notamment en juillet. Élargir l'échelle des prix est une chose, mais accroître le prix intérieur réel du blé en est une autre. L'annonce de plusieurs centaines de millions de dollars était censée aider les agriculteurs, mais elle a apporté peu aux agriculteurs canadiens affligés par la pire crise financière depuis les années 1930.

● (1530)

Nous attendons le paiement d'appoint dont le premier ministre et le ministre de l'Agriculture parlent. Est-ce un autre miroir aux alouettes, ou les agriculteurs vont-ils réellement toucher un peu plus d'argent? Ils n'ont pas besoin d'un miroir aux alouettes, mais d'argent.

En outre, le gouvernement a annoncé dans son budget de février qu'il allait offrir aux agriculteurs quelque 730 millions de dollars à 6 p. 100 en vertu d'un programme d'hypothèques basées sur les prix des produits agricoles. Lorsque les représentants de la Société du crédit agricole ont témoigné devant le comité permanent de l'agriculture, on s'est aperçu que ce programme n'était pas aussi beau qu'il en avait l'air et qu'en fait, ces 730 millions de dollars étaient versés sur deux ans. Ainsi, le montant de l'aide s'élève à environ la moitié de 730 millions de

dollars par an. On constate également que seuls certains producteurs ont droit à un taux de 6 p. 100. D'autres devront payer jusqu'à 9 p. 100. Au fur et à mesure que la valeur de leurs produits augmentera, ils verseront 2 p. 100 de plus que n'importe quelle hypothèque ordinaire de la Société du crédit agricole pendant toute la durée—soit dix ans—de n'importe quelle hypothèque basée sur le prix des produits agricoles. Cette annonce fait les manchettes, mais elle ne fait qu'aider quelques milliers d'agriculteurs par an, pendant deux ans. Elle n'est utile qu'aux agriculteurs auxquels la Société du crédit agricole a déjà consenti un prêt. En fait, on n'augmente absolument pas les capitaux d'immobilisation des agriculteurs. Au fur et à mesure que la valeur d'un produit donné augmentera, un producteur pourra fort bien payer davantage que s'il avait contracté une hypothèque ordinaire de la Société du crédit agricole.

J'espère que le ministre finira par annoncer ce qu'il entend faire au sujet d'un paiement d'appoint. Il n'a jamais parlé d'un «paiement d'appoint», et c'est pourquoi nous nous méfions. Il se peut que ce soit autre chose, mais nous espérons qu'il s'agira de véritables capitaux, et non d'un miroir aux alouettes comme dans deux ou trois autres cas.

L'une des choses que les producteurs canadiens craignent le plus c'est que le gouvernement, dans son désir d'en arriver à un accord de libre-échange global avec les États-Unis, n'accepte de renoncer à nos systèmes de commercialisation et de stabilisation en retour d'avantages pour d'autres industries. Nos programmes nationaux de commercialisation sont un moyen imparfait d'assurer à nos agriculteurs un revenu suffisant. A mon avis, ils sont assurément supérieurs aux mécanismes utilisés aux États-Unis ou dans la CEE. En fait, je crois savoir que la CEE étudie déjà les systèmes de gestion et d'approvisionnement de notre secteur laitier.

Les producteurs agricoles ont un autre sujet de préoccupation, et c'est de savoir ce que le gouvernement entend faire au juste dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Ce dernier semble disposé à les poursuivre en dépit des nombreux droits compensateurs, surtaxes et autres mesures mises en oeuvre. Le secteur agricole s'interroge sur la sincérité de l'engagement pris par le gouvernement envers l'agriculture. Alors que le secteur traverse une période des plus difficiles de notre histoire, les programmes d'aide au remboursement de la dette agricole ont été dérisoires.

Le gouvernement a tergiversé pendant près d'une année entière avant de mettre sur pied des comités d'examen de la dette agricole. Dans le cas de l'Ontario, que nous sachions, plus d'une centaine de personnes ont demandé cet examen, mais pas une seule d'entre elles n'est passé devant un tel comité, bien que l'opposition se soit montrée coopérative en juin dernier et ait permis l'adoption du projet de loi en deux séances à la Chambre, y compris l'étude en comité plénier. On s'inquiète beaucoup dans bien des régions du pays—et assurément en Ontario—à propos du fonctionnement de ces comités d'examen de la dette agricole. Le gouvernement leur permettra-t-il de fonctionner? Jusqu'à présent, il s'est contenté de nommer trois sur dix des membres du conseil d'administration. Quand ces derniers commenceront-ils dans les faits à venir en aide aux agriculteurs aux prises avec de graves difficultés financières?